



Je soupsonne un mariage pour les papiers

Par **kenza**, le **02/03/2009** à **15:37**

bonjour, voila je me suis marié le 08/08/2006 en algerie avec un algerien cela a été transcrit le 28/02/08 et il est arrivé en france le 20/08/08. il a eu son recipicé très rapidement ainsi ke sa carte de sejour de 10 ans il a reçu le 4 decembre. debut janvier il a kitter le domicile conjugal en allant en algerie en prétexant que ca ne va pas, et kil préfèrait rester en algerie, debut fevrier il me telephone en disant kil est revenu sur lyon et kil est chez son ami et kil ne reiendra plus. je lui est annoncé que j'étais enceinte il me menace d'enlever mon enfant pour l emmener en algerie. donc j'ai vouku porter plainte contre lui pour menace et kil ma pris certaines papiers dont jai besoin pour la future naissance les policiers mont dit kil nya pas d enlevement entre epoux et vols de papiers.rnrndonc je voudrais savoir que faire pour que mon mari se fait retirer la carte et aussi comment proteger mon enfant. je precise que jai fait une demande de divorce et quil ne subvint pas a mes besoins meme il ma laisser sans aucune ressources. rnrns'il vous plait je suis deseperé, repondez moi au plus vite merci

Par **Paula**, le **02/03/2009** à **17:59**

Bonjour,rnrnPuisque vous avez entamé une procédure de divorce, posez toutes les questions à votre Avocat. Il est professionnel et va vous répondre très précisément.rnrnCordialement

Par **sam79**, le **20/03/2009** à **11:10**

Bonjour Kenza rnrnTu peux faire une demande du non interdiction de sortie de territoire français , cela se fait à la prefecture, et ne lui donne aucun justificatif du style " livret de famille,

attestation de la carte vitale etc...., et écris a la prefecture pour signaler son départ

Par **kenza**, le **21/03/2009 à 15:09**

c gentil de m'avoir repondu mais il ma pris mon livret de famille

Par **sam79**, le **25/03/2009 à 08:52**

Bonjour Kenza, rnrnTu peux demander un duplicata du livret de famille a la Mairie, et aussi écris au procureur de la République de Nantes pour signaler toute ton histoire , je suis également dans une histoire comme ça , j'ai été victime d'un mariage gris aussi , il s'est servi de mes sentiments et de la vie de ma fille , car on a eu une fille ensemble , il savait ce qu'il faisait , on est divorcés , mais j'essaye qd mm de le faire expulser, tout en montrant qu'il s'est servi de moi etc..... ça va etre dur , mais bon les personnes comme ça ne méritent pas de rester en France , qui ne tente rien n'a rien !!!!!

Par **sam79**, le **25/03/2009 à 16:42**

Coucou AmbrernOUI je sais, c mon cas en ce moment , je suis divorcé depuis Mars 2008, ça fait deja 1 an , et je galere toujours , cette histoire m'empoisonne , je n'arrive pas a monter la pente , je me dis tant qu'il sera encore la , ça ira pas , au début il avait son récépissé , il venait au besoin de mon enfant , et maintenant il a eu son titre de séjour et la plus rien il ne parvient pas au besoin de l'enfant , donc je le fais signaler a la prefeture mais rien se passe , il a eu son titre de séjour vers Octobre je crois ,et ne vient plus au besoin depuis novembre , y a bien une solution quand meme , pour montrer comme quoi il s'est servi de mes sentiments que c'est un mariage gris , mais lakelle ?? mon avocat m'a dit " on peut rien faire car il est parent d'un enfant français " voila , c trop facile de jouer avec l'amour d'une femme , et de la vie d'un enfant .

Par **sam79**, le **25/03/2009 à 21:20**

Je n'ai aucune preuve comme quoi il s'est servi de moi , et pour la pension alimentaire n'a pas été question pour le jugement, mais la prefecture me dit qu'il faut quand meme qu'il vient au besoin de l'enfant , et la je fais le neccéssaire pour l'emmener au tribunal pour réclamer une pension alimentaire , je ne veux pas le laisser comme ça dans la tranquillité , il a su se servi de moi et de mon enfant , donc il faut qu'il crache du fric , sinon il a qu'a retourner au bled !! dsl mais c comme ça que je vois !!!

Par **Nana**, le **29/10/2012 à 20:59**

Moi sa fait 7 ans que je suis marié et je vais divorcée mais il a pas les papier de 10ans il a que 1ans renouveler sa fait trois fois qu'il a 1ans il travail enbaucher je voulais savoir si il aura les papier de 10ans et par quelle moyen il pourrais pas avoir les papier car je n'ai pas envie qu'il et les papier

Par **edin79**, le **11/11/2012** à **23:48**

BONJOUR JE VOULAIS SAVOIR COMME CA CE JE ME SUIS MARIÉ ya 6 arrier ma ex femme elle avez 3 foix carte de 1 un une foix ken elle la reçu de carte de ces jour de 10ans elle porte plainte pour divorces je voulais savoir est ce que je peux detrouit ca carte de de 10 ans merci pour me rependre